



JUGE-ARBITRAGE

Foire aux questions

Diffusion : CFOT, CLOT, juges-arbitres

Dernière mise à jour : 14/09/2020

Préambule

Cette foire aux questions est mise en place dans le but d'harmoniser les pratiques sur le territoire. Le secteur JA de la CFOT remarque encore trop souvent des pratiques « anciennes » ou qui ne sont écrites nulle part dans les règlements. C'est donc dans un souci de culture commune du juge-arbitrage en France que ce document est édité. Il sera complété au fur et à mesure des interrogations que vous nous adresserez et auxquelles nous répondrons volontiers.

*Il s'agit d'un document de travail. Bien évidemment, ce qui est écrit ci-après doit être pris à la mesure du **contexte dans lequel les problèmes/incidents se sont déroulés**.*

*D'une manière générale, nous ne saurons jamais assez rappeler que l'**ANTICIPATION** est une logique au cœur du juge-arbitrage. Beaucoup de difficultés rencontrées sont liées au manque d'anticipation et de connaissance des règlements.*

Si vous avez des questions (qui seront ensuite intégrées à ce présent document), écrivez à sibylle.saillant@ffbad.org qui les transmettra à la cellule JA de la CFOT pour réponse à donner.

TENUE (cas 1)

Une joueur(se) joue avec un legging, a-t-il (elle) le droit de jouer avec ?

- ⇒ Oui, **au même titre que la BWF, la FFBaD** considère le legging comme un sous-vêtement, il doit donc être dépourvu de publicité sur la partie visible (RGC, article 2.3.3)
- ⇒ A noter que le legging doit être porté en dessous d'un short/d'une jupe (il peut couvrir partiellement ou totalement les jambes), s'il est porté seul, il n'est pas autorisé.

TENUE (cas 2)

Peut-on autoriser les manchons de compressions sur les bras ? Si OUI quel règlement au niveau des publicités car seuls les manchons/bas de compression sont cités dans le §2.3.3 ? Sont-ils associés à l'§2.3.2 ?

- ⇒ On considère que le manchon est un autre équipement et ne doit contenir qu'une publicité de 20 cm² maxi.

TENUE (cas 3)

Est-il possible de mettre du ruban adhésif sur la tenue du joueur pour masquer une publicité ?

- ⇒ Non, le ruban adhésif n'est pas autorisé (voir Annexe 4 des règles du badminton - terminologie 1.1.22.)

Car il y a un risque que le joueur perde ce morceau de ruban adhésif sur le terrain (notamment lié à la sueur du joueur qui peut le décoller)

TENUE (cas 4)

Lors d'un match sur un championnat de France, la couleur de la tenue n'est pas significativement différente entre les 2 joueurs. Qui doit changer la tenue ?

- ⇒ Le moins bien classé (cf. règlement des championnats de France)
- ⇒ En cas de refus du ou des joueurs concernés, une amende conforme au règlement des tenues des championnats de France individuels sera appliquée.

TENUE (cas 5)

Un conseiller n'a pas une tenue appropriée. Où peut-on trouver le règlement sur les tenues des conseillers et justifier au conseiller ce manquement ?

- ⇒ Il faut appliquer le Code de bonnes conduites des conseillers (article 4.5).

TENUE (cas 6)

Un conseiller n'a pas une tenue appropriée, alors qu'il est assis sur la chaise de coach. Le conseiller refuse de changer sa tenue. Que faut-il faire ?

- ⇒ Le juge-arbitre doit demander au conseiller de quitter le plateau sportif (notez qu'il ne peut pas être remplacé pour le match en cours).

TENUE (cas 7)

Le juge arbitre doit s'assurer que les joueurs participant aux cérémonies de remise des prix soient habillés de manière appropriée et qu'ils n'apportent pas sur le podium des objets non autorisés. Où puis-je trouver la description des tenues appropriées pour la remise des prix ainsi que pour les objets autorisés

- ⇒ C'est au juge-arbitre d'apprécier si c'est approprié ou pas, il est convenu qu'une tenue sportive est la plus appropriée.

TENUE (cas 8)

Un joueur vient à la remise des prix avec une tenue inappropriée. Est-ce que je peux interdire au joueur d'aller à la remise des prix ?

- ⇒ Non. On lui demande de changer sa tenue, si le joueur ne souhaite pas changer sa tenue, on consigne dans le rapport ce fait pour d'éventuelles sanctions disciplinaire.

VOLANT (cas 1)

Tournoi de club, deux joueurs ne sont pas d'accord sur la vitesse des volants, que faire ?

- ⇒ Inviter les joueurs à se procurer le volant officiel de la compétition (tel que prévu dans le règlement particulier) et à jouer avec (en lieu et place de ceux qu'ils ont fourni originellement).
- ⇒ Si sur le test des volants du volant officiel de la compétition les joueurs ne sont pas d'accord non plus, inviter une tierce personne à réaliser le test des volants et le juge-arbitre prend la décision.

VOLANT (cas 2)

Pour le test des volants en Interclubs, il existe beaucoup de pratiques, laquelle est correcte ?

N.B. : La CFOT insiste sur le respect strict de ces points pour éviter des pratiques incorrectes et pour harmoniser le test des volants sur l'ensemble du territoire français. Une note en début de saison a été envoyée (23 août 2019) à l'ensemble des JA officiant en ICN

- ⇒ Le principe est celui d'équité entre tous les joueurs.
- ⇒ Il faut réaliser un seul test en début de rencontre (pas de test au début de chaque match).
- ⇒ Sauf changements majeurs dans la salle (hygrométrie, température notamment), une vitesse choisie pour un volant n'a pas à être modifiée au cours de la rencontre.
- ⇒ Prendre trois volants et effectuer le test de chaque côté du terrain.
- ⇒ Le test de volants est toujours pratiqué par un **SEUL** joueur « référence » (pas un joueur par équipe), de préférence reconnu, au choix d'un des capitaines (*on peut demander au capitaine de l'équipe visiteuse de choisir le/la joueur/se qui testera le volant*) et le choix final décidé par le seul JA sans demander l'avis du joueur que l'on remercie pour sa participation.
- ⇒ C'est bien le juge-arbitre qui a le dernier mot dans le choix de la vitesse du volant (en ICN = casser ou ne pas casser car très peu de clubs fournissent deux vitesses)

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 1)

J'ai un forfait et décide de refaire les poules avant le début du tableau (sur lequel était prévu 2 sortants par poule). Il se trouve qu'il y a un surnombre de matchs suite à cette modification. Je m'en rends compte juste avant les sorties de poule avec 2 sortants. Je modifie le nombre de sortants et annonce la modification aux joueurs (affichage + micro) : "En raison d'une refonte des poules et pour se conformer au RGC ne permettant pas aux joueurs de faire plus de 8 matchs au cours d'une même journée, il a été décidé de ne plus faire qu'un seul sortant par poule". Ai-je eu la bonne réaction ?

- ⇒ Oui, il s'agit d'une bonne décision. Bien sûr l'erreur en amont (ne s'en être rendu compte qu'au moment du tirage au sort des sorties de poules) est à proscrire. (RGC 2.15)

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 2)

Sur une compétition privée, un joueur inscrit en liste d'attente, s'il se désinscrit après la date du tirage au sort, doit-il justifier son forfait ?

- ⇒ Non, car les joueurs placés en liste d'attente sont considérés comme étant non-inscrits à la compétition. (RGC 2.17.)

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 3)

Sauf décision exceptionnelle du juge-arbitre, aucun match ne doit débiter avant 8h00, ni après 23h00.

Et si les joueurs sont d'accord pour jouer après 23h, peut-on l'autoriser ?

- ⇒ Non (RGC 2.15). Il s'agit d'une **situation qu'il faut proscrire**, surtout si le joueur joue le lendemain dès 8h. La seule situation autorisant un joueur à jouer après 23h serait dans le cas où le report du match serait impossible car le lendemain ferait que le joueur aurait plus de 8 matchs à jouer dans la journée ou d'un problème grave survenu durant la journée qui a retardé le tournoi de façon anormale et inéluctable.

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 4)

Dans une poule, je me retrouve avec deux joueurs WO dans une poule.

- ⇒ Ces deux joueurs seront déclassés et aucun des deux ne pourra sortir de poule, même s'ils ont disputé leur(s) premier(s) match(s)
- ⇒ Le résultat du match qui les oppose sera décompté comme suit et identique pour chacun d'eux : Victoire : -1 / Sets : -2 / Points : -42

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 6)

Les matchs doivent être programmés de telle sorte qu'aucun joueur ne joue plus de 8 matchs par jour. Si tous les joueurs sont d'accord pour avancer un match du lendemain et dépassent dans ce cas les 8 matchs autorisés, peut-on le faire ?

- ⇒ Non (RGC 2.15)

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 7)

Retard sur une compétition fédérale : Si la compétition n'a pas encore débuté, que doit-on faire si une délégation appelle le jour même pour dire qu'elle aura du retard ?

(PB indépendant de sa volonté : exemple : train bloqué sur une voie/avion détourné sur un autre aéroport) ?

- ⇒ Tout dépend de la l'ampleur du retard, et du niveau de la compétition. Par exemple, sur un Championnat de France ou un CEJ, il faut être intransigeant, les joueurs doivent prendre toutes les dispositions possibles et nécessaires pour faire en sorte d'éviter cette situation. Dans ce cas, il faut déclarer le joueur forfait, par souci d'équité pour les joueurs qui sont présentes en temps et en heure.
- ⇒ En ICN, suivre strictement le règlement. **En cas de retard d'une équipe, appliquer l'Annexe 4 du règlement des ICN - article 10.**

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 8)

Retard sur une compétition individuelle : Un joueur est appelé au micro pour jouer, mais il ne vient pas, après plusieurs appels le joueur apparaît enfin sur le terrain, que faire ?

- ⇒ Après 5 min, le joueur peut être déclaré forfait (RGC 3.3.1.)
- ⇒ Dans tous les cas, ne pas mettre de carton ! Il faut donc le rappeler à l'ordre et lui indiquer de prêter attention à l'échéancier et au règlement particulier (qui peut préciser qu'un match peut être lancé avec X minutes d'avance sur l'horaire indicatif).
- ⇒ Inviter le joueur à débiter tout de suite le match (après le test des volants s'il y a)
- ⇒ Pendant le temps que le joueur fautif arrive, inviter son adversaire à « taper du volant » avec son coach/un partenaire, pour qu'il puisse s'échauffer. Le joueur fautif ne s'échauffera pas et jouera de suite

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 9)

Retard sur une compétition individuelle : Un joueur est appelé au micro pour jouer, mais il ne vient pas, après plusieurs appels toujours pas de réponse, le joueur semble absent (c'est son premier match), que faire ? Cela peut arriver aussi, si le joueur appelle l'organisateur pour lui dire qu'il va arriver en retard (problème de transport, etc.)

- ⇒ Evaluer le temps de retard (il faut qu'il soit raisonnable de manière à ne pas pénaliser le joueur qui était à l'heure et qui risque de jouer sur la deuxième rotation) et si c'est possible alors décaler le match en fonction de l'échéancier et en informer ses adversaires (RGC 2.17.).
REMARQUE : cela dépend encore une fois du niveau de la compétition, sur un Championnat de France ou un CIJ par exemple, le juge-arbitre s'en tiendra strictement aux horaires de matchs (avec l'éventuel temps d'avancement de matchs).
- ⇒ Si le temps de retard n'est pas raisonnable **et que l'excuse est valable, déclarer le joueur forfait involontaire. Il est cependant autorisé à jouer dans un autre tableau s'il était inscrit sur plusieurs tableaux (RGC 2.17.3).**
- ⇒ Une question récurrente : ce joueur peut-il jouer son deuxième match ? **non puisqu'il est déclaré forfait pour ce tableau.**

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 10)

Une tête de série (exemple TdS1) déclare forfait le jour de la compétition, dois-je la remplacer ? comment ? Doit-on refaire un tirage au sort ?

- ⇒ Si c'est possible, remplacer le joueur par un joueur en liste d'attente.
- ⇒ Ne pas refaire un tirage au sort (RGC 3.2.5.7.).
On referait un tirage au sort si par exemple, dans un tableau de 16 joueurs, les TDs1 et TdS3/4 haut du tableau sont toutes les deux forfaits : dans ce cas, le tableau serait déséquilibré – entre le haut et le bas du tableau – et cela nécessiterait de procéder à un nouveau TAS. Attention, ceci n'est possible que si le tableau n'est pas encore commencé.

Attention, si la TdS1 est remplacée par un tiers joueur, ce dernier prend la place de la TdS1 mais pas son statut (son appellation), de fait, la mention « TdS1 » ne doit pas apparaître à l'affichage.

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 11)

Dans une poule de 4 joueurs avec 2 sortants, le joueur qui finira de toute façon deuxième de sa poule se blesse pendant son dernier match et décide de ne plus continuer la compétition. Quelles sont les conséquences ?

- ⇒ Le joueur s'étant blessé a donc abandonné. En conséquence, lors du classement de la poule on ne devra pas prendre en compte les résultats de ce joueur (ni sa/ses défaites ni sa/ses victoires). (RGC 2.17.5.)

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 12)

Dans une poule de 4 joueurs avec 2 sortants, le joueur qui finira de toute façon deuxième de sa poule se blesse après son dernier match et décide de ne plus continuer la compétition. Peut-on repêcher le troisième de sa poule ?

- ⇒ A condition que l'annonce de son forfait soit réalisée avant le tirage au sort des sorties de poules (RGC 3.4.4.), on refait un calcul du classement de la poule sans les résultats de ce joueur, et on prend les deux premiers de la poule avec ce nouveau classement.

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 13)

Un joueur nous prévient par téléphone le premier jour de la compétition qu'il ne pourra pas venir mais il pourra venir le lendemain pour jouer son double. Est-ce qu'on peut accepter sa demande et comment déclare-t-on ce cas sur le rapport JA. Samedi un forfait à justifier et dimanche OK pour jouer ?

- ⇒ Tout dépend des circonstances pour lesquelles il ne peut être présent le samedi. Si le JA estime qu'il s'agit d'un forfait volontaire, alors il ne pourra pas jouer le lendemain car un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux (RGC 2.17.3.).
- ⇒ Si le JA considère qu'il s'agit d'un forfait involontaire, il pourra autoriser le joueur à jouer le dimanche (RGC 2.17.3.).

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 14)

Un joueur se blesse le samedi matin en simple, il déclare forfait pour ce tableau. Peut-il jouer en double le samedi dans l'après-midi.

- ⇒ Oui, l'article 2.17.3 précise que *le joueur ne peut plus jouer à nouveau dans le tableau concerné. Par conséquent, il peut toujours continuer à jouer dans un autre tableau.*
- ⇒ Attention, le code de bonne conduite des joueurs stipule que « 4.2.6. Toujours faire le maximum de ses efforts pour gagner un match. » et donc le juge arbitre doit s'assurer que le joueur n'essaye pas de se préserver pour un autre tableau et n'ayant pas donné le maximum.

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 15)

Sur une compétition avec deux sortants par poule, un joueur abandonne sur son dernier match de poule. Il finit tout de même deuxième de sa poule. Peut-il participer au tableau final ?

- ⇒ Non, l'abandon au cours d'un match entraîne l'arrêt du tableau pour le joueur puisque le RGC précise (article 2.17.4.). Par ailleurs, l'article 2.17.5. du RGC précise que *les résultats d'un joueur forfait ou ayant abandonné ne sont pas pris en compte pour le classement de la poule (ces résultats gardent leur validité pour le classement des joueurs).*
- ⇒ Il pourra jouer un autre tableau s'il est inscrit dans un autre tableau.
- ⇒ Attention, le code de bonne conduite des joueurs stipule que « 4.2.6. Toujours faire le maximum de ses efforts pour gagner un match. » et donc le juge arbitre doit s'assurer que le joueur n'essaye pas de se préserver pour un autre tableau et n'ayant pas donné le maximum.

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 17)

Dans un tableau de 9 joueurs avec une poule de 4 et une poule de 5, le RGC article 3.3.1.4 précise que les matchs des mêmes tours doivent se jouer dans la même tranche horaire. C'est incompatible avec une poule de 4 et une poule de 5 car il y a respectivement 3 et 5 rotations. Que doit-on faire ?

- ⇒ 1^{ère} solution : faire 3 poules de 3 avec 2 qualifiés par poule
- ⇒ 2^{ème} solution : faire jouer en priorité les 2 premiers tours de la poule de 5 puis en même temps les 3 tours de la poule de 4 avec les 3 derniers tours de la poule de 5. Ceci permettra que les derniers matchs se jouent dans la même tranche horaire.

TABLEAU/ECHEANCIER (cas 18)

En cas d'égalité parfaite entre toutes les paires, le RGC prévoit de départager au bénéfice de l'âge. Le RGC parle du joueur le plus jeune mais quid pour des paires ?

- ⇒ La règle a changé ! Tirage au sort devant les joueurs en cas d'impossibilité pour départager 3 joueurs (Nbre Victoire / diff Sets / diff points) (RGC dernier alinéa du §3.4.1 p13).

COMPORTEMENT (cas 1)

J'ai un joueur dont je soupçonne qu'il est alcoolisé et il doit jouer, que dois-je faire ?

- ⇒ Il est impossible de prouver (sauf par une prise de sang ou alcotest MAIS qui doit être effectué par un agent assermenté en fonction) si un joueur est alcoolisé (même si on remarque qu'il l'est effectivement). De fait, il est recommandé de demander au joueur d'arrêter sa compétition (on ne peut cependant pas l'obliger) pour la journée. (Code de conduite des joueurs 4.7.3.)
- ⇒ Il est possible d'appeler les forces de l'ordre pour faire sortir le joueur de l'enceinte du gymnase si son attitude n'est pas convenable au regard de l'image du badminton.
- ⇒ Il est recommandé de reporter sur le rapport de juge-arbitre la constatation du joueur alcoolisé et en informer le responsable de la CLOT.

COMPORTEMENT (cas 2)

Que faire lorsque l'on apprend d'un joueur qui a été battu en quart qu'il y a eu arrangement entre deux joueurs lors des matches de poules ? (2 joueurs dans une poule de 3 avec deux sortants)

- ⇒ Il est du devoir du juge-arbitre de réaliser un rapport circonstancié pour suivi par la commission disciplinaire. Notons que les résultats sur place sont maintenus.

COMPORTEMENT (cas 3)

Un joueur a un comportement déplacé pendant un match qui mérite un carton rouge. L'arbitre lui met un carton rouge pour mauvaise conduite. A-t-il raison ?

- ⇒ Oui, il a raison puisque c'est visiblement justifié...
- ⇒ ... ET ne pas oublier que l'arbitre doit appeler le JA immédiatement après avoir mis le carton rouge (annonce + geste). (règles du badminton 5.17.4.)
- ⇒ Le juge arbitre doit rappeler au joueur concerné de bien vouloir respecter le code de bonne conduite des joueurs affiché dans le gymnase.

COMPORTEMENT (cas 4)

Lors de la fin d'un match arbitré, les joueurs se sont salués, l'arbitre a fait l'annonce de fin de match puis commence à descendre de la chaise. A ce moment-là, un des joueurs pète les plombs et donne un coup de pied dans une caisse et la casse en plusieurs morceaux. Tous les acteurs sont encore sur le terrain. Peut-on sanctionner le joueur par un carton et quel officiel (arbitre ou JA) car le match est terminé ?

- ⇒ L'arbitre met le carton rouge et appelle le JA immédiatement pour le lui signaler.
- ⇒ N.B. : Si jamais l'arbitre (et son JdS) n'a pas vu la situation, pour quelque raison que ce soit, le JA peut entrer sur le terrain et se charger de gérer la situation.

COMPORTEMENT (cas 5)

Un joueur reçoit un carton noir en SH mais est en ½ finale en DH. Il ne pourra pas jouer la ½ finale mais peut-il monter sur le podium pour récupérer sa médaille ?

- ⇒ Le carton noir signifie la fin de la compétition pour le joueur, celui-ci ne doit pas être récompensé.
- ⇒ A titre conservatoire suite à un carton noir, les récompenses, les points et le classement peuvent être suspendus jusqu'à décision disciplinaire.

COMPORTEMENT (cas 6)

Sur un tournoi de club sans arbitre, le JA demande aux joueurs de faire le test des volants dès leur arrivée sur le terrain (avant le temps de préparation). Un joueur refuse, utilise son temps de préparation puis effectue le test des volants lorsque le temps de préparation est écoulé. Est-ce que c'est un retard de jeu et peut-on le sanctionner (carton rouge ou autre) ?

- ⇒ Il ne s'agit pas d'un retard de jeu puisque le match n'a pas encore commencé.
- ⇒ Il est difficile de sanctionner un joueur pour un tel comportement. Il faut préférer la pédagogie et lui expliquer que c'est pour le « bien du respect de l'échéancier ».

- ⇒ Il est recommandé de reporter sur le rapport de juge-arbitre le constat et en informer le responsable de la CLOT.

COMPORTEMENT (cas 7)

Un joueur refuse de saluer son adversaire et/ou l'arbitre à la fin du match, que faire ?

- ⇒ Toute mauvaise conduite avant et après le match qui se produit sur le terrain de jeu sera traitée comme telle. (code de bonne conduite 4.2.3.).
- ⇒ SI MATCH EN AUTO-ARBITRAGE :
 - Si le juge-arbitre a vu l'incident, et que les joueurs sont encore sur le terrain, dans ce cas le juge arbitre doit mettre un carton jaune ou rouge si le joueur a déjà été averti durant ce match.
 - Si le juge-arbitre n'a pas vu l'incident et qu'il y a des témoins, il le consigne dans le rapport pour procédure disciplinaire et en informe le joueur.
- ⇒ SI MATCH ARBITRÉ : carton jaune (si le joueur n'a pas reçu de carton pendant le match) ou carton rouge (si le joueur a déjà reçu un carton jaune pendant le match) donné par l'arbitre (Article 5.17.1. des instructions aux arbitres).
- ⇒ En cas de carton rouge, le juge-arbitre doit se rendre immédiatement sur le terrain (logiquement l'arbitre a dû l'appeler).

COMPORTEMENT (cas 8)

Sur une compétition en auto-arbitrage, quand et où un juge-arbitre peut-il sanctionner un joueur ?

- ⇒ Un joueur peut être sanctionné (avertissement ou faute) pour un mauvais comportement (article 16.6.4 des règles) avant, pendant et après le match, tant qu'il est sur le plateau sportif (point de rassemblement, aire de jeu, terrains, table de marque, zone mixte).
- ⇒ En dehors du plateau sportif, le juge-arbitre consigne les faits dans son rapport.

Note 1 : Beaucoup de cartons sont annulés car donnés non réglementairement (le joueur doit être sur le plateau sportif pour pouvoir lui mettre un carton). Ceci est particulièrement vrai dans les compétitions en auto-arbitrage. Par exemple, si à l'issue de son match, le joueur regagne les tribunes et dit des grossièretés depuis celles-ci, il n'est pas possible de le sanctionner par un carton, il faut faire un rapport pour la Commission disciplinaire. (code de conduite 4.2.17.)

Note 2 : Si un carton rouge est donné : (i) par un Arbitre (avant l'annonce « Zéro égalité jouez » du 1^{er} set) ou par un JA avant le début du match, le carton n'a aucune influence sur le score du match. (le match ne commence pas à « 1 / zéro ») ; (ii) par un arbitre ou un JA après la fin d'un match, le carton n'a aucune influence sur le score du match suivant du joueur sanctionné.

COMPORTEMENT (cas 9)

Dans le cas où le juge-arbitre décide de disqualifier un joueur ou une paire ou l'équipe, comment cela doit se passer ?

- ⇒ match en autoarbitrage le JA donne le carton et fait l'annonce.
- ⇒ match arbitré, c'est l'arbitre qui montre le carton (que le JA lui a donné) et fait l'annonce

COMPORTEMENT (cas 10)

Pour une paire « X / Y ». si « X » se prend un carton jaune pour mauvaise conduite et que « Y » refait la même mauvaise conduite durant le match, quel carton doit donner l'arbitre à « Y » ?

- ⇒ « Y » doit avoir directement un carton rouge (avec explication adéquate donnée par la CFOT Arbitrage)

MEDICAL (cas 1)

Un joueur s'est fait appliquer du spray (par exemple pour un problème de cheville), en dehors d'un intervalle. Plus tard dans le match, toujours en dehors des intervalles, il souhaite de nouveau appliquer du spray. Est-ce que c'est possible ?

- ⇒ Non, il est possible d'appliquer le spray qu'une seule fois en dehors des intervalles pour un match donné.
- ⇒ La seconde fois, le joueur doit donc reprendre ou abandonner

MEDICAL (cas 2)

Le soignant du tournoi est déjà intervenu pour appliquer le spray, peut-il intervenir une deuxième fois pour soigner une blessure (exemple saignement)

⇒ Oui

MEDICAL (cas 3)

Sur un match en auto-arbitrage, je n'ai pas de médecin ou de kiné. J'ai un joueur qui s'est fait mal, il souhaite une suspension de jeu pour que son coach lui masse le dos, a-t-il le droit ?

- ⇒ Oui, mais dans des délais raisonnables (environ 2 minutes), bien veiller à appliquer la continuité du jeu
- ⇒ Inviter le joueur adverse à « taper des volants » avec un coach/partenaire pour ne pas se refroidir

SITUATIONS DIVERSES (cas 4)

Lors d'une journée de Play Off où on a plusieurs équipes dans un même lieu, quelle est l'équipe qui choisit la couleur de son maillot/short ?

- ⇒ Arrangement entre les capitaines, si pas possible alors Tirage au sort.
L'idéal dans un play off c'est de demander aux équipes de donner les couleurs de maillots principales et de substitution et essayer si possible que les clubs s'arrangent avant le début du play off

SITUATIONS DIVERSES (cas 5)

En interclubs, un joueur abandonne sur un match, il est censé jouer un second match plus tard. S'il va mieux, peut-on l'autoriser à jouer son second match.

- ⇒ Oui.
En interclubs, un joueur ne pouvant lors d'une rencontre faire 2 matchs dans la même discipline, ce cas est similaire au cas 14 ==> d'où le fait de pouvoir rejouer dans une autre discipline.

SITUATIONS DIVERSES (cas 6)

En ICN, un joueur se blesse après la remise des compositions d'équipes. Son capitaine demande à changer sa composition, est-ce possible.

- ⇒ Non
- ⇒ La seule permutation possible est lorsqu'un joueur qui fait deux matchs (exemple match de simple et match de double mixte 1) se blesse lors de son premier match, dans ce cas, il peut être remplacé pour son second match
- ⇒ S'il s'agit d'un mixte,
 - (i) le joueur remplaçant doit être inscrit sur la feuille de présence et ne pas avoir fait 2 matchs
 - (ii) Il faudra vérifier que suite à la modification l'ordre des mixte n'est pas modifié (total de points)
 - (iii) Si l'ordre est modifié, aucun des deux mixtes ne doit avoir commencé
 - (iii) Mettre en DM1 l'équipe ayant le plus de points
- ⇒ S'il s'agit d'un simple
 - (i) les points (i),(ii)(iii) doivent être respectés et le joueur jouant en S1 est celui qui a le plus de points